

# DOSSIER SPÉCIAL

## « RESPONSABILITÉ JURIDIQUE, ASSURANCE & GESTION DES ACCIDENTS dans les ACM »

Ce dossier s'adresse à tous les acteurs d'ACM (organisateur, directeurs, animateurs, éducateurs, enseignants, maires, fonctionnaires territoriaux, prestataires d'ACM, intervenants extérieurs, formateurs...) et plus largement à tous ceux qui sont sensibles et intéressés à la question de la responsabilité juridique en ACM.

Ce dossier a pour objectif d'aborder toutes les questions que vous vous posez concernant la responsabilité juridique en Accueils Collectifs de Mineurs (ACM), sans oublier la prise en charge assurantielle ou encore la prévention et la gestion des risques. Avec exhaustivité, toutes les possibilités, les circonstances ou les situations de mise en jeu de la responsabilité juridique sont identifiées, analysées et expliquées, tout en les confrontant avec la réalité de terrain.

Nous vivons dans une société de plus en plus normative et de plus en plus judiciairisée, où le principe de précaution est brandi comme l'étendard ultime de la protection, où le concept du « risque zéro » prend le pas sur l'aspect éducatif et le processus de « responsabilisation » des enfants et des jeunes. Nous le savons, l'esprit qui préside aux colonies de vacances, aux centres de loisirs, aux camps scouts et aux stages sportifs, c'est avant tout une responsabilité éducative, solidaire et citoyenne.

Néanmoins, en tant qu'acteurs d'ACM, que l'on soit organisateur, représentant de la personne morale, directeur, animateur, intervenant extérieur ou encore bénévole, le questionnement de son niveau de responsabilité juridique est légitime. Les cas de condamnation, bien que peu nombreux, existent et il convient de les prendre en considération.

Bonne lecture !

Sandy BASILE

Responsable du service juridique de JPA. Ancien avocat au Barreau de Paris. Chargé d'enseignement en Master. Spécialiste des questions de prévention des risques et de responsabilité.



Morgan BERTHOLOM

Juriste à JPA. Ancien assistant de justice au Parquet de Lorient. Spécialiste des questions de droit pénal et de procédure pénale.



Alexis TRICLIN

Maître de conférences en droit privé à l'Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines. Il a créé et dirige le Master Droit social de l'Université Paris Saclay. Avocat au Barreau de Versailles.



## Sommaire

### Chapitre 1

Responsabilité judiciaire .....	03
A. Bases de la responsabilité judiciaire .....	03
B. Responsabilité civile .....	05
C. Responsabilité pénale .....	08

### Chapitre 2

Responsabilité dans les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).....	12
---	----

### Chapitre 3

Responsabilité administrative des communes dans le cadre des ACM .....	18
--	----

### Chapitre 4

Responsabilité des membres de l'enseignement public dans le cadre des voyages ou sorties scolaires.....	22
---	----

### Chapitre 5

Gestion des assurances et conduite à tenir en cas d'accident en ACM.....	26
A. Gestion des Assurances .....	27
B. Conduite à tenir en cas d'accident .....	32